RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

FRONTON

Ville de Fronton

Hugo CAVAGNAC
Maire

A l'attention des fournisseurs
de la mairie de Fronton
(Haute-Garonne, 31620)

Fronton, le 18/09/2019

Objet : Facturation dématérialisée obligatoire

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous rappelons l'obligation qui vous incombe de déposer vos factures par voie électronique.
L'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014 fournit le calendrier d'obligation de facturation dématérialisée pour les professionnels qui émettent des factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs :

- Depuis le 1er janvier 2017 : la facture électronique est obligatoire pour les grandes entreprises *(entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 milliard d'euros, dont le total bilan est supérieur à 2 milliards d'euros ou dont l'effectif est supérieur à 5000 salariés)* et les personnes publiques ;

- Depuis le 1er janvier 2018 : la facture électronique est obligatoire pour les entreprises de taille intermédiaire *(entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 5000 salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le total bilan n'excède pas 2 milliards d'euros)* ;

- A compter du 1er janvier 2019 : la facture électronique est obligatoire pour les petites et moyennes entreprises *(entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 salariés, et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou le total bilan n'excède pas 43 millions d'euros)* ;

- A compter du 1er janvier 2020 : la facture électronique est obligatoire pour les micros-entreprises *(entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total bilan n'excède pas 2 millions d'euros)*.

Nous vous invitons à vous rendre sur http://chorus-pro.gouv.fr pour y déposer vos factures.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hugo Cavagnac
Maire de Fronton

MAIRIE DE FRONTON
Haute-Garonne

1 Esplanade de Marcorelle
BP 3 - 31 620 Fronton
Tél. 05 62 79 92 10
contact@mairie-fronton.fr
www.mairie-fronton.fr